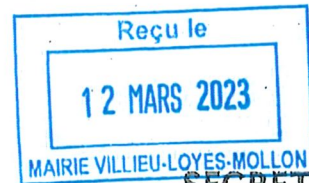


**PRÉFET
DU JURA**

Liberté
Égalité
Fraternité

**RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

n° de l'envoi : 2C 167 118 6255 4



**SECRETARIAT
GENERAL**



Direction de la citoyenneté et de la légalité.

Bureau de la réglementation, du débat public et des élections
Affaire suivie par :
Mme GUILLEMIN Pauline et Mme GRESSET Florence
☎ 03 84 86 85 57
pref-debat-public@jura.gouv.fr

à

Déstinataires in fine

Lons-le-Saunier, le 09/03/2023

OBJET : Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier
Consultation des communes et EPCI concernés par les enjeux environnementaux du projet

Dans le cadre du projet « Vouglans-Saut-Mortier », l'entreprise EDF a déposé le 30 novembre 2022 une demande d'avenant à la concession hydroélectrique de Saut-Mortier pour l'implantation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier. Cette demande s'accompagne :

- d'une demande de déclaration d'utilité publique pour ce projet afin de permettre les acquisitions foncières nécessaires aux accès et à la base de vie ;
- d'une demande de déclaration de cessibilité ;
- d'un dossier de modification du règlement d'eau pour la concession de Saut Mortier ;
- d'un dossier de modification du règlement d'eau pour la concession d'Allement, venant améliorer la gestion des débits de la vallée de l'Ain en faveur des milieux aquatiques.

D'autres demandes d'autorisation seront déposées ultérieurement pour ce projet, avec notamment :

- une demande de dérogation à la protection des espèces,
- une demande d'autorisation de défrichement,
- une demande d'autorisation des travaux préparatoires (accès et base de vie) au titre du code de l'énergie,
- une demande d'autorisation des travaux principaux (usine, chenal...), au titre du code de l'énergie, incluant les demandes d'autorisation de vidange de la retenue de Saut-Mortier et de vidange partielle de la retenue de Coiselet ;
- une déclaration ICPE au titre de la rubrique 2515 pour l'activité de broyage et de concassage de matériaux ;
- une déclaration préalable, au titre du Code de l'urbanisme, pour le nivellement nécessaire à la création de la plateforme base vie ;
- une demande de permis de construire la nouvelle usine souterraine de Saut-Mortier.

Une partie de ces demandes nécessite l'établissement d'une étude d'impact au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement, et la tenue d'une enquête publique au titre de l'article L123-1 du code de l'environnement. Cette enquête, en application de l'article L213-6 du code de l'environnement, sera unique, et régie par la sous-section 2 du titre II du même code.

8 rue de la Préfecture – CS 60648
39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél. : 03 84 86 85 57
Mél. : pref-debat-public@jura.gouv.fr
PREF/BRGAE/FG2023-03

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20230329-DE_17_03_2023-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

En outre, le préfet doit solliciter, en amont de l'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que l'avis des collectivités, et de leurs groupements, intéressés par le projet (article L122-1 § V et R122-7 I. du code de l'environnement).

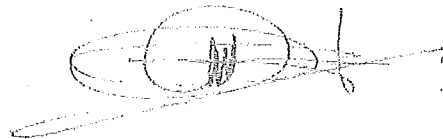
Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir nous faire part de votre avis sur ce projet dans un délai de deux mois, que vous pourrez transmettre par voie électronique à l'adresse : pref-debat-public@jura.gouv.fr.

A cet effet, vous pouvez télécharger l'intégralité du dossier à l'adresse suivante :
<https://we.tl/t-NYaqQu347k>

A noter, que les avis, ou l'information relative à l'absence d'observations dans le délai imparti, seront joints au dossier d'enquête publique.

Copie à Madame la préfète du département de l'Ain

Le préfet,



Stéphane CASTEL

DESTINATAIRES IN FINE

Mesdames et messieurs les maires des communes du département du Jura :

- Bârsia-sur-l'Ain
- Blyes
- Boissia
- Cernon
- Chancia
- Condes
- Coyron
- Cize
- La-Tour-du-Mex
- Largillay-Marsonnay
- Lavancia-Epercy
- Lect
- Maisod
- Moirans-en-Montagne
- Onoz
- Orgelet
- Patornay
- Pont-de-Poitte
- Thoirette-Coisia
- Thoiria
- Vescles

Mesdames et messieurs les présidents des EPCI du département du Jura :

- Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté

Mesdames et messieurs les maires des communes du département de l'Ain :

- Ambronay
- Bolozon
- Charnoz-sur-Ain
- Chatillon-la-Palude
- Chazey-sur-Ain
- Corveissiat
- Dortan
- Hautecourt-Romanèche
- Jujurieux
- Loyettes
- Matafelon-Granges
- Meximieux
- Neuville-sur-Ain

- Poncin
- Pont-d'Ain
- Priay
- Samognat
- Serrières-sur-Ain
- St-Jean-de-Niost
- St-Jean-le-Vieux
- St-Maurice-de-Gourdans
- St-Maurice-de-Remens
- St-Vulbas
- Varambon
- Villette-sur-Ain
- Villieu-Loyes-Mollon

Mesdames et messieurs les présidents des EPCI du département de l'Ain :

- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Communauté d'agglomération du Haut-Bugey Agglomération
- Communauté de communes de la Dombes
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays de Cerdon